

Département du Tarn  
Commune de BLAYE-LES-MINES

N° : 2021-I-15

Date de convocation : 29/12/2020

Date d'affichage : 29/12/2020

Nombre des conseillers En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le six janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de BLAYE-LES-MINES, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Daniel Balavoine sous la présidence de M. Jean-François KOWALIK, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice est de 23.

Étaient présents : Mmes et MM. Jean-François KOWALIK, Marie MILESI, Jean-Louis AZEMAR, Rosanne TAGLIAFERRI, Joël SOUYRI, Marie-Thérèse GUTIERREZ, Georges ELZBIECIAK, Max REGIS, Elisabeth GALAN, Laurent RUIZ, Chantal PTAK, Gérard PLASSON, Corinne ANTES, Géraud DE CANTELOUBE, Eric BESSOU, Vincent BASILE, Maëva HADDAD, Patrice ZELMIRE, Valérie DEVILLERS et Christelle DOUMAYROU formant la majorité des membres du Conseil municipal en exercice.

Étaient excusés : Corinne MASSOL (procuration à Jean-François KOWALIK), Claude MASSOL, Joël VIGUIER.

Mme Rosanne TAGLIAFERRI a été désignée secrétaire de séance.

#### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

### **AMENDEMENT DE LA REFORME DU LYCEE ET DU BACCALAUREAT EN FAVEUR DES LANGUES REGIONALES DE FRANCE**

Monsieur le Maire expose que lors de son discours à Quimper, le 21 juin 2018, le Président de la République a déclaré : « Les langues régionales jouent leur rôle dans l'enracinement qui fait la force des régions. Nous allons pérenniser leur enseignement. »

Cette parole forte se trouve aujourd'hui contredite par l'impact négatif de la réforme du lycée et du baccalauréat. En effet les effectifs des lycéens suivant un enseignement d'occitan ont connu une baisse de 20 % l'année dernière selon les chiffres du Rectorat de l'académie de Toulouse et l'Office Public de la Langue Occitane. Une baisse du même ordre se dessine pour cette année.

Cette chute brutale et sans précédent est due à la réduction de l'offre (12 lycées ont fermé cet enseignement dans l'académie) et à sa dévalorisation par la réforme du lycée, conduite par le Ministère de l'Education Nationale. En effet, avec le nouveau baccalauréat, les options facultatives sont créditées d'un coefficient bien moindre qu'auparavant et ne peuvent être cumulées. Un enseignement de spécialité « Langue et culture régionales » a été créé mais il n'est ouvert que dans trois lycées de l'académie de Toulouse. Enfin les élèves qui n'ont pas la possibilité de suivre des cours d'occitan ne peuvent plus présenter cette langue en candidat libre, possibilité qui était donnée par la loi Deixonne depuis 1951. L'enseignement de nos langues et cultures régionales, déjà précaire, insuffisant et fragile, se trouve donc menacé de disparition, sans amendement de cette réforme.

VU l'article 75-1 de la Constitution qui stipule que « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. » ;

VU le Code de l'Education qui prévoit dans son article 312-10 que « Les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage. » ;

Envoyé en préfecture le 12/01/2021  
Reçu en préfecture le 12/01/2021  
Affiché le 12/01/2021  
ID : 081-218100337-20210106-DL\_2021\_I\_15-DE

VU l'intérêt éducatif et pédagogique de cet enseignement mis en évidence par les évaluations de l'Education nationale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande à l'unanimité au Premier Ministre et au Chef de l'Etat un amendement rapide de la réforme du lycée et du baccalauréat en faveur des langues régionales de France et de la relance de leur enseignement.

Pour extrait conforme,  
Blaye-les-Mines, le 6 janvier 2021  
LE MAIRE,  
Jean-François KOWALIK

